

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du Samedi 27 Janvier 1877

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE : Procès-verbal de la dernière séance. Rectification. — Etablissement d'une pépinière. — Ecole des Beaux-Arts. Subside à M. BOUTRY. — Construction d'un aqueduc rue Ste-Marie. — Exposition de peinture en 1877. — Fête communale. Concours de musique et grand tir international. — Vente de terrain. — Ecole primaire supérieure de garçons. Empierrement de la cour. — Abattoir. Travaux d'amélioration. — Agrandissement du Lycée. Transfèrement des serres municipales. — Assainissement du quartier Saint-Sauveur. Acquisition de maisons. — Bordereau des prix des travaux municipaux. Caractère de l'approbation donnée par le Conseil. — Mont-de-Piété et Fondation Masurel. Chapitres additionnels au budget de 1876.

L'an mil huit cent soixante dix-sept, le Samedi vingt-sept Janvier, à huit heures du soir, le Conseil municipal de Lille, dûment autorisé et convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, à l'Hôtel-de-Ville.

Présents :

M. CATEL-BÉGHIN, Maire, Président.

M. MEUREIN, Secrétaire.

MM. ALHANT, BOUCHÉE, BRASSART, CANNISSIÉ, CORENWINDER, CRÉPY, DECROIX, DELÉCAILLE, ED. DESBONNETS, J.-B^{te} DESBONNET, DESCAT, Jules DUTILLEUL, GAVELLE, LAURAND, LAURENGE, LECLERC, GÉRY LEGRAND, LEMAITRE, MARIAGE, MERCIER, MGRISSEON, RIGAUT, ROCHART et VIOLETTE.

Absents :

MM. CASATI, CHARLES, COURMONT, OLIVIER, SCHNEIDER-BOUCHEZ, SOINS, VERLY et WERQUIN, qui s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance.

M. J. DECROIX demande la parole :

Palais Rameau Il fait connaître que M. MOURCOU, architecte du palais Rameau, ayant appris qu'il avait été mis en cause à propos de ses travaux de l'hôpital Sainte-Eugénie, dans la dernière séance du Conseil, lui a fait tenir une lettre de laquelle il ressort :

— Que les crédits votés pour cet hôpital ont été de 3,173,359 fr. 42

Que les dépenses se sont élevées, savoir :

Travaux exécutés	3,036,279 fr. 20	} 3,108,279 fr. 20
Travaux ajournés	72,000 fr. »	

Il est donc resté un disponible de. 65,080 fr. 22

M. MOURCOU n'a donc pas notablement dépassé les devis, comme on l'a dit dans la discussion, mais au contraire il est resté de 65,080 francs au-dessous des prévisions.

M. Jules DECROIX ne doute pas que le Conseil ne s'empresse d'inscrire cette rectification à son procès-verbal de ce jour.

M. J.-B. DESBONNET a toujours été persuadé que l'architecte n'avait pas marché sans crédit; qu'il ne s'était pas aventuré à faire des travaux dont la couverture n'était pas assurée par une allocation régulière. Là n'est pas la question : ce qu'il a dit et ce qu'il maintient, c'est que les devis primitifs de l'hôpital Sainte-Eugénie ne s'élevaient qu'à 2,900,000 francs et que par suite des ajoutés successives de l'architecte, l'Administration charitable s'est trouvée entraînée à une dépense de près de 5 millions.

M. J. DECROIX objecte que le premier devis de l'hôpital Sainte-Eugénie n'était que de 1,900,000 francs. C'est pour tenir compte des observations faites par le comité des bâtiments civils qu'il a été porté à 2,900,000 francs. Plus tard, une modification dans les dispositions a fait ajouter 200,000 francs. Pour atteindre le chiffre de 5 millions, l'Administration hospitalière fait entrer en ligne de compte les prix des terrains et des dépenses accessoires tout à fait étrangères à ces constructions, telles qu'une somme de 125,000 francs pour l'installation du système de chauffage inventé par le général MORIN, et une autre de 130,000 francs pour les appareils de distribution d'eau.

M. LE MAIRE fait remarquer que le Conseil ne peut à propos d'une personne étrangère rentrer dans la discussion des faits articulés au procès-verbal de la dernière séance. La Commission des Travaux, à qui est renvoyé l'examen de l'affaire, appréciera, dit-il, et rendra justice à l'architecte, je n'en doute nullement. A propos de Sainte-Eugénie, je crois

que les devis de l'architecte n'ont pas été dépassés et que c'est par suite d'additions aux projets primitifs, que l'on est parvenu à dépenser 4 millions environ en travaux. C'est là sans doute ce qu'a voulu démontrer notre collègue, M. J.-B. DESBONNET; mais, je le répète, la discussion viendra plus utilement avec le rapport de la Commission.

M. DELÉCAILLE s'étonne de la chaleur que M. J. DECROIX apporte dans la défense de M. l'architecte MOURCOU; cela le force à prendre la parole à propos des travaux du palais Rameau, ce que par discrétion, il n'avait pas voulu faire dans la dernière séance. L'honorable membre ne peut admettre qu'un architecte sérieux se soit trompé de près de 40,000 fr. sur la dépense des fondations. La superficie couverte est à peine de 1,000 m². il y a donc un écart de 40 francs le mètre. Le soubassement coûte 94,000 francs. On eût fait avec moitié de ce chiffre si l'on n'eût prodigué la pierre de taille dans toute l'étendue des constructions, même dans les endroits où l'on pouvait la remplacer par la brique. Les critiques de l'honorable M. J.-B. DESBONNET sont donc parfaitement fondées, et l'orateur s'y associe d'une manière complète.

M. LE MAIRE réclame de nouveau la clôture d'une discussion qui n'a point sa raison d'être, l'affaire étant renvoyée à l'examen d'une Commission qui appréciera les griefs reprochés à l'architecte.

Le procès-verbal de la dernière séance est mis aux voix et adopté.

Commençant l'examen des affaires à l'ordre du jour, M. LE MAIRE fait le rapport suivant :

« MESSIEURS,

**Etablissement
d'une
pépinière.**

« L'importance toujours croissante des plantations d'arbres dans les voies publiques rend indispensable l'établissement d'une pépinière. Elle permettra de remplacer à peu de frais, et par de forts sujets, les arbres qui, chaque année, dépérissent ou se trouvent détruits par accidents.

« Cette nécessité est d'autant plus justifiée que, par suite du développement donné aux plantations dans toutes les villes, les plans d'arbres d'agrément, de pleine force, sont devenus rares et les prix exagérés.

« Le terrain acquis par la Ville en 1866, près du cimetière de l'Est, et sur lequel avait été installée l'école d'arboriculture, transportée depuis à proximité du jardin Vauban, offre les meilleures conditions pour la création de cette pépinière. 1,510 arbres de toutes les essences employées sur nos boulevards et avenues pourraient y trouver place. Ce chiffre n'est pas trop élevé, si l'on considère que nous avons actuellement 2,851 arbres dans nos voies publiques, squares, jardins et cimetières. Tous ces services ont pris beaucoup de développement. De plus, il y aura lieu, dans un avenir assez rapproché, de replanter l'Esplanade.

« La dépense à faire pour cette installation est évaluée, d'après le détail estimatif, à 2,000 francs. Nous vous demandons, Messieurs, de vouloir bien l'autoriser. »

M. GÉRY LEGRAND témoigne son étonnement des amputations beaucoup trop considérables que l'on a fait subir aux beaux tilleuls des allées de l'Esplanade. Nous avons là, dit-il, de magnifiques promenades, bien ombragées, dont on a décapité les plantations sans ménagement aucun. Le traitement a été trop complet ; les arbres auront de la peine à en relever. Il est désirable que le Directeur des jardins agisse avec plus de discrétion quand il promène la hache dans nos plantations.

M. LE MAIRE tient à rassurer son honorable collègue sur les conséquences de la mesure prise à l'égard des tilleuls de l'Esplanade. De l'avis de M. le Directeur des jardins, ces arbres, déjà vieux, étaient tout-à-fait compromis sans cette opération vigoureuse, mais nécessaire. Ils reprennent sève déjà, et promettent une nouvelle génération de jeunes branches. Toutefois, les tilleuls ne vivent pas longtemps et l'Esplanade devra être replantée dans un avenir prochain. Il est donc temps de songer à la création d'une pépinière, non-seulement en vue de cette promenade, mais aussi des plantations de nos boulevards, jardins, etc.

M. CORENWINDER dit qu'il serait bon que M. JADOUL n'entreprît pas de si grands travaux sans consulter l'Administration et la Commission des Jardins.

Après cet échange d'explications, la proposition de l'Administration est mise aux voix et adoptée.

En conséquence,

LE CONSEIL

Vote sur l'exercice 1877 un crédit de 2,000 francs pour la création d'une pépinière municipale.

**Ecole des
Beaux-Arts.**

**Subside
à M. Boutry.**

M. Géry LEGRAND présente verbalement le rapport de la Commission des Ecoles, sur la demande de subside formée par le jeune BOUTRY, Elève-Artiste, admis récemment à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, section de sculpture.

L'honorable membre fait connaître que M. BOUTRY a obtenu une pension du Département, après un concours qui témoigne de sa valeur. Le Comité administratif de nos écoles académiques rend, de son côté, le meilleur compte de ses aptitudes, et le recommande à l'attention du Conseil.

Dans ces conditions, la Commission des Ecoles est d'avis qu'il y a lieu d'accueillir la demande du modeste supplément de pension de 300 francs faite en faveur de ce jeune homme.

M. J.-B. DESBONNET ne partage pas le sentiment de la Commission. Il regretterait surtout de voir le Conseil dépasser la limite de 10,000 francs, qu'il a récemment imposée à sa libéralité en faveur des Elèves-Artistes.

M. Géry LEGRAND objecte que le Conseil a décidé aussi qu'il ne se départirait de cette limite que dans le cas où il se trouverait en présence d'aptitudes exceptionnelles. Or, la Commission a pensé que M. BOUTRY se trouvait précisément dans ces conditions, et elle a cru entrer complètement dans ces vues, en proposant l'allocation de 300 francs en faveur de cet Artiste, qui révèle les plus heureuses dispositions.

Après ces observations, les conclusions du rapport sont adoptées, et un crédit de 300 francs est voté, sur l'exercice 1877, en faveur de M. BOUTRY, élève-sculpteur, afin de faciliter ses études à Paris.

**Construction
d'un aqueduc
rue Ste-Marie.**

M. CRÉPY, Rapporteur, fait connaître que la Commission des Travaux propose, par 8 voix sur 9, l'adoption du projet présenté par M. LE MAIRE, dans la séance du 21 octobre 1876, pour la construction d'un aqueduc, *rue Ste-Marie*.

La Commission a reconnu l'utilité du travail, et elle est demeurée d'accord qu'on ne pouvait mettre à la charge des riverains la servitude de l'égout. Elle a été frappée surtout de cette considération, que lors de l'inondation de la *rue de Bouvines*, la Ville a été condamnée à des dommages-intérêts, contre le retour desquels il est bon de se prémunir. Elle croit d'ailleurs que la construction de cet aqueduc déterminera de la part des intéressés, une série de travaux qui profiteront à l'assainissement du quartier.

Quant au concours de 300 francs offert par M. Jules DEBIÈVRE, il représente exactement la valeur de la surface qui lui sera constituée par le déplacement de l'aqueduc actuel.

Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées.

En conséquence,

LE CONSEIL

1°

Autorise l'Administration à accepter la cession gratuite d'une parcelle de terrain de 240 mètres carrés, faite à la Ville par M^{me} V^{ve} CORMAN, à la condition toutefois de lui servir une subvention de 2,000 francs, pour l'indemniser de la perte d'un petit bâtiment et de la dépense occasionnée par la construction d'un mur de clôture.

2°

Vote un crédit de 20,500 francs, tant pour couvrir l'indemnité ci-dessus accordée à M^{me} V^{ve} CORMAN, que pour servir aux travaux de construction d'un nouvel aqueduc à grande section, sous la voie publique, dans les *rues du Faubourg-de-Tournai* et de *Ste-Marie*.

3°

Accepte le concours de 300 francs dans la dépense offert par M. Jules DEBIÈVRE

4°

Adopte les devis, plan et cahier des charges préparés pour la mise en adjudication des Travaux, sauf en ce qui concerne le pavage qui sera confié à l'entrepreneur de l'entretien, aux conditions de son marché.

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de la Commission chargée d'examiner le projet d'organisation d'une Exposition de peinture en 1877.

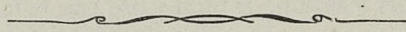
**Exposition
de peinture
en 1877.**

En l'absence de M. SOINS, Rapporteur, M. MEUREIN, Président, fait connaître qu'elle s'est mise en relations avec les Artistes ainsi qu'avec les Architectes du palais Rameau, à l'achèvement duquel le projet est subordonné. Ces derniers ont déclaré qu'en raison du peu d'avancement des travaux, il serait impossible de disposer du monument en 1877.

De leur côté, les artistes nous ont objecté que, travaillant en vue de l'Exposition universelle de 1878, ils ne seraient très probablement pas en mesure de prendre part à un concours qui aura lieu auparavant. Leurs travaux fussent-ils prêts d'ailleurs, qu'ils ne voudraient pas les déflorer dans une exposition de province.

Dans ces conditions, la Commission est unanime pour proposer au Conseil l'ajournement de l'Exposition de peinture.

Ces conclusions sont adoptées.



**Fête
communale
de 1877.**

**Concours
de musique
et grand tir
international.**

M. BRASSART, Adjoint au Maire, fait connaître que la Commission, qu'il a l'honneur de présider, a été unanime pour demander l'ajournement de toute fête communale, jusqu'au rétablissement de l'équilibre dans notre situation financière.

Le concours de musique et le tir ne coûteraient pas moins de 80,000 francs. Le matériel général des fêtes, complètement détérioré par un long usage, n'existe plus pour ainsi dire. Il faudrait dépenser une vingtaine de mille francs pour le remplacer. De plus, les réjouissances annuelles ordinaires, les prix offerts aux sociétés de tir, d'arc, d'arbalète, de billard anglais, de sarbacane, etc., etc., absorbent avec les frais de publicité, une somme de 30,000 francs. C'est donc en tout une dépense de 130,000 francs qu'occasionnerait la fête. La Commission pense sage de l'ajourner à des temps meilleurs.

M. GÉRY LEGRAND combat avec une grande énergie les conclusions du rapport de la Commission. Il ne veut pas priver le public de sa fête annuelle. Il croit qu'on exagère le chiffre de la dépense. On pourrait, d'ailleurs, faire un concours moins complet et n'appeler que les musiques instrumentales ou les sociétés de chant. Nous avons à Lille, dit l'orateur, une foule de petits commerçants qui ne vivent que de ce qu'ils vendent. Le Conseil organise en ce moment un bal pour leur venir en aide; il commettrait une contradiction si, au même instant, il supprimait la fête annuelle. On dépense ordinairement pour sa tenue une trentaine de mille francs; cette somme est peut-être modeste; qu'on aille jusqu'à 40 ou 50,000 francs. Sans lui donner tout l'éclat qu'apporteraient un grand concours et un tir international, on pourrait tout au moins faire une fête digne de la ville de Lille, et lui donner assez de retentissement pour amener de nombreux étrangers.

M. LE MAIRE n'est pas d'avis non plus de supprimer la fête communale. Il fait remarquer que le crédit annuel de 30,000 francs est inscrit au budget; il ne s'agit que de savoir de

quelle manière il sera plus utilement dépensé. Il propose de nommer une Commission qui sera chargée de choisir et d'organiser les réjouissances offertes au public. Elle fera son programme et viendra ensuite nous le communiquer ; s'il lui manque une dizaine de mille francs pour mener la chose à bien, le Conseil ne les lui refusera pas.

M. J.-B. DESBONNET objecte que la Commission des Fêtes est toute constituée ; on vient d'entendre son rapport, concluant très sagement à l'ajournement. L'honorable membre ajoute que le Conseil ne peut adopter une demi-mesure ; il faut une grande fête ou rien. Or, avec 30,000 francs, comme on les dépense chaque année, on n'arrive à rien de bon ; on demeure dans un cercle fort mesquin, et on n'attire pas la foule. Il faut donc 100,000 fr. pour donner une fête convenable à Lille. Economisez pendant deux ou trois ans votre allocation annuelle, dit l'orateur, et vous parviendrez à faire alors quelque chose de très bien, et de plus productif pour le commerce local.

M. CRÉPY, membre de la Commission, dit que la première chose qu'elle s'est demandée, c'est si l'état financier nous permettait le luxe d'une fête. Elle a pensé que jusqu'à ce que l'emprunt fut autorisé et réalisé, il était prudent d'ajourner cette dépense qui n'a pas un caractère d'urgence. Elle a recherché ensuite si, comme on l'a souvent énoncé, les fêtes publiques impressionnent les produits de l'octroi dans une large mesure : elle a constaté qu'alors que l'on dépense 50,000 francs en réjouissances, l'octroi s'élève à peine de 5 à 6,000 francs, mais retombe d'autant les mois suivants. L'orateur pense, comme M. J.-B. DESBONNET, qu'il y a lieu de capitaliser pendant deux ou trois exercices les 30,000 francs dépensés annuellement et presque en pure perte, afin d'arriver à donner, après une période de trois ans, par exemple, une fête capable d'attirer les étrangers.

M. MARIAGE s'étonne que la Commission des Fêtes n'ait pas protesté lors de la discussion du budget, contre le vote des 30,000 francs, comme on l'a fait pour les frais de gestion de la fondation Bartholomé Masurel. Il ne comprendrait pas d'ailleurs que l'on dépensât des sommes folles pour une fête publique, dans la situation où sont nos finances. Il pense qu'avec 30 ou 40,000 francs, la Commission arrivera à faire tout autre chose que les tirs et les jeux inscrits d'une manière trop uniforme sur le programme de la fête annuelle.

M. Jules DUTILLEUL s'oppose aussi à la suppression de la fête annuelle. Elle est bien plus utile encore, dit-il, au petit commerce, que le bal organisé en ce moment, avec juste raison, par le Conseil municipal.

M. MORISSON fait remarquer qu'il n'est pas exact de dire que la Commission

repousse la fête, seulement elle désire que l'on prenne son temps, que l'on attende au besoin deux ou trois ans afin de faire une fête digne de la ville de Lille.

M. LE MAIRE met aux voix les conclusions du rapport.

Elles ne sont pas adoptées.

Il ouvre ensuite un scrutin pour la nomination d'une commission qui sera chargée de l'organisation de la prochaine fête communale.

Sont nommés membres de la Commission ;

MM. DESCAT,
CASATI,
MARIAGE,
Géry LEGRAND,
Jules DÜTILLEUL,
J.-B. DESBONNET,
et VIOLETTE.

**Vente
de terrains.**

M. J.-B. DESBONNET fait connaître qu'il a été délégué avec MM. LAURAND et DESCAT par leurs collègues de la Commission des Finances, pour visiter le terrain formant l'angle sud-est du *boulevard Louis XIV*, et du *boulevard du Maréchal-Vaillant*, dont M. ROUZÉ demande l'acquisition, au prix de 45 francs le mètre carré. Ce terrain a un front à rue de 4^m50 sur le *boulevard Louis XIV*, et un autre de 10^m sur le *boulevard du Maréchal-Vaillant*. Il n'est estimé dans le tableau général des terrains à vendre, qu'au prix de 40 francs le mètre. Les bâtiments qu'on se propose d'y élever masqueront en partie les maisons de tolérance du *boulevard du Maréchal-Vaillant*, et amorceront d'une manière très utile les constructions du *boulevard Louis XIV*. L'offre est avantageuse à tous les égards.

La Sous-Commission propose de l'accepter.

LE CONSEIL,

Adoptant ces conclusions,

Décide la vente par voie d'adjudication publique, sur la mise à prix

acceptée de 45 francs, de la parcelle de terrain située *boulevard Louis XIV*, dont M. Rouzé sollicite l'acquisition.

Reprenant la parole, M. LE MAIRE fait le rapport suivant :

« MESSIEURS,

Ecole
supérieure
de garçons.
—
Empierrement
de la cour.
—

« La cour de l'école supérieure des garçons, *rue du Lombard*, n'est pas empierrée. Les eaux y séjournent, et la rendent non-seulement impraticable, mais malsaine pendant la saison des pluies.

« Une dépense de 900 francs est nécessaire pour remédier à cet état de choses par un empierrement en cassons de briques et gravier. Nous vous proposons, Messieurs, de voter un crédit de pareille somme. »

LE CONSEIL

Vote un crédit de 900 francs sur l'exercice 1877 pour l'exécution du travail proposé par l'Administration.

M. LE MAIRE fait la proposition suivante :

« MESSIEURS,

Abattoir.
—
Travaux
d'amélioration
—

« Divers travaux d'appropriations et d'améliorations sont indispensables à l'Abattoir.

« Ils consistent dans :

« 1° L'élargissement des abris du brûloir aux porcs, lesquels sont trop étroits et laissent les charcutiers exposés à la pluie ;

« 2° La construction d'une bergerie, le nombre de celles existant actuellement est insuffisant et oblige d'utiliser pour ce service des cases à veaux. La nouvelle bergerie serait établie dans une bouverie qui se trouve dans le quartier de la porcherie ;

« 3° L'éclairage au gaz des cours et passages, indispensable pour assurer une bonne surveillance de l'Abattoir.

« L'ensemble de ces travaux est évalué 9,000 francs.
« Nous vous proposons, Messieurs, le renvoi de l'examen de cette proposition à la Commission des Travaux. »

LE CONSEIL

Prononce ce renvoi.

M. LE MAIRE fait la communication suivante :

« MESSIEURS,

« M. le Ministre de l'Instruction publique, en me faisant connaître, par lettre du 13 janvier, l'élévation à la 1^{re} classe du Lycée de Lille, me prie d'inviter le Conseil municipal, dans sa plus prochaine séance, à prendre les mesures nécessaires pour le transfèrement des serres et l'exécution des améliorations que réclame l'installation du Lycée.

Agrandissement
du Lycée.
—
Transfèrement
des serres
municipales.
—

« J'invite donc le Conseil à statuer sur la question de principe, c'est-à-dire la mise à la disposition de l'Etat du terrain occupé par les serres municipales, pour y ériger une annexe du Lycée et sous la condition que les bâtiments feront retour à la Ville, avec le terrain dans le cas où ils cesseraient d'être employés aux besoins de l'enseignement secondaire.

« Je vous propose, Messieurs, de renvoyer à une Commission l'examen de cette affaire. »

LE CONSEIL,

Adoptant la proposition de l'Administration,
Renvoie l'examen du projet à la Commission des Travaux.

La parole est donnée à M. J.-B. DESBONNET, qui présente le rapport suivant au nom de la Commission des Travaux :

« MESSIEURS,

« L'assainissement du *quartier Saint-Sauveur* a depuis de longues années été l'objet des vives sollicitudes du Conseil municipal. La démolition des maisons successivement acquises dans les *cours Noiret, des Jardins et des Sots* a permis d'exécuter dans cette partie du quartier, des travaux d'amélioration qui, pour être achevés, n'exigent plus que le percement allant de la *cour des Jardins* au *square du Réduit*.

Assainissement
du quartier
St-Sauveur.
—
Acquisition
de maisons.
—

« Les héritiers LEBACQ, possesseurs du domaine utile des immeubles que la nouvelle voie doit traverser, ont consenti de céder à la Ville pour le prix de 15,000 francs une zone de 6 mètres de largeur partant de la *rue Lottin* et aboutissant au *square du Réduit*. A cet effet un acte de vente provisoire a été passé entre M. LE MAIRE et eux, lequel pour être définitif n'attend plus que votre ratification.

« Votre Commission des Travaux, saisie de l'examen de cette question, ne s'est pas dissimulé que le prix de 15,000 francs était élevé, surtout si l'on considère que la Ville aura à compter avec l'Administration des Hospices pour l'acquisition du domaine direct ; mais en présence des bienfaits que l'ouverture de cette artère doit procurer aux nombreux habitants de ce quartier déshérité d'air et de lumière, elle n'a pas hésité à se prononcer à l'unanimité en faveur de l'achat dont s'agit.

« En conséquence, elle vous propose d'ouvrir un crédit de 15,000 francs destiné à couvrir cette acquisition. »

LE CONSEIL,

Adoptant les conclusions du rapport,

Décide l'acquisition de la partie des immeubles des héritiers LEBACQ, nécessaire pour déboucher la *cour des Jardins* sur le *square du Réduit*, conformément aux dispositions du décret du 24 août 1870 qui déclare l'utilité publique du projet,

Et vote sur le budget de 1877, un crédit de 15,000 francs pour faire face à cette acquisition.

LE CONSEIL

Bordereau
des prix
des travaux
municipaux.
—
Caractère
de
l'approbation
donné
par le Conseil.

Statue sur la proposition déposée dans la séance du 16 août dernier par MM. LAURENCE, RIGAUT et J. DECBOIX, concernant le bordereau de prix des travaux communaux. Il déclare que ce document ne s'applique qu'aux travaux à faire exécuter par la Ville. Il sera libre, à qui le voudra, de le prendre pour règle.

M. J.-B. DESBONNET, Rapporteur de la Commission des Finances, s'exprime comme suit :

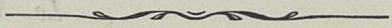
« MESSIEURS,

Mont-de-Piété « Le budget supplémentaire du Mont-de-Piété pour l'exercice 1876, se compose des éléments suivants :

Chapitres additionnels au budget de 1876.

Recettes	109,967 63
« 109,883 fr. 30 proviennent de l'excédant de l'exercice 1875.	
Dépenses	107,640 »
« 105,000 francs sont portés pour engagements effectifs.	
L'excédant de recettes reste donc fixé à	<u>2,327 63</u>

« Votre Commission des Finances ayant reconnu la parfaite exactitude de ces chiffres, vous propose de les revêtir d'un vote favorable. »



Fondation Masurel.

M. J.-B. DESBONNET continue comme suit :

Chapitres additionnels au budget de 1876.

« MESSIEURS ,

« Le budget supplémentaire de la Fondation Masurel pour l'exercice 1876, ne comprend en recettes qu'une somme unique, l'excédant de l'exercice précédent ; c'est-à-dire de 1875.

Cette somme est de	156,390 12
Et en dépenses, également une somme unique de	150 »
D'où il suit que l'excédant des recettes est de	<u>456,240 12</u>

« Votre Commission des Finances vous propose de régulariser cette situation par l'émission d'un vote favorable. »

LE CONSEIL

Arrête comme suit les chapitres additionnels aux budgets du Mont-de-Piété et de la fondation Masurel, pour l'exercice 1876.

Mont-de-Piété.

Recettes.	109,967 63
Dépenses	<u>107,640 »</u>
Excédant de recettes.	<u>2,367 63</u>

Fondation Masurel.

Recettes.	156,390 12
Dépenses	<u>150 »</u>
Excédant de recettes.	<u>156,240 12</u>

La séance est levée.

CERTIFIÉ :

Le Maire de Lille,
CATEL-BEGHIN.